

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 – 20H

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, à vingt heures, suite à la convocation adressée le 05 décembre 2024 par Monsieur le Maire et affichée le même jour, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absent et représenté : M. Antoine HAY a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Présence de M. BARDOU, journaliste de La Manche Libre et d'un administré.

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Sandra LEMARCHAND

ORDRE DU JOUR

Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2024 ;

- * Assurance du personnel CIGAC 2025 ;
 - * Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes ;
 - * Contrat de location du copieur de la mairie ;
 - * Réparation de la remorque du tracteur ;
 - * Modification des tarifs du centre d'accueil pour groupes ;
 - * Questions diverses :
 - * Distribution du bulletin en 2025 ;
 - * Vérification visuelle du défibrillateur du chalet au plan d'eau.
-

* **Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2024**

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 12 novembre dernier : approuvé à l'unanimité.

* **Assurance du personnel CIGAC 2025 ;**

Le contrat d'assurance auprès de Groupama Centre Manche (CIGAC) concernant les risques statutaires du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Actuellement, la collectivité a une franchise de 20 jours et un taux de 6,69 % pour les agents affiliés CNRACL (pour les agents qui travaillent plus de 28 heures) et un taux de 0,99 % pour les agents affiliés IRCANTEC (pour les agents qui travaillent moins de 28 heures). La base de cotisation est calculée en fonction de la masse salariale déclarée. La cotisation versée pour 2024 a été de 16 759,22 €.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados a négocié un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les prestations qui incombent aux employeurs territoriaux vis-

à-vis de leurs agents, en cas de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, d'accident du travail, de maladies professionnelles, d'incapacité temporaire de travail, ou de décès en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le CDG du Calvados a retenu l'offre de RELYENS SPS dont voici les formules proposées :

Pour les agents affiliés **CNRACL** :

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.05%
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.83%
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.30%
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	4.81%

Pour les agents affiliés **IRCANTEC** :

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.20 %
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.10 %
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.05%

Groupama Centre Manche (CIGAC) a proposé les taux suivants pour l'année 2025 :

Pour les agents affiliés **CNRACL** :

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.63%
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.42%
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.23%

Pour les agents affiliés **IRCANTEC** : taux maintenu à 0.99 %

Il est proposé au vu des offres énoncées, de souscrire le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel pour l'année 2025 auprès de Groupama Centre Manche (CIGAC) avec une franchise de 10 jours. Cette nouvelle proposition permet de faire une économie de + de 3000 € par rapport à l'année dernière.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ;**

Le Service de Gestion Comptable de Vire a transmis plusieurs états de demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

La liste n° 4715570815 comprenant 6 titres de 2013 à 2017 pour un montant de 625,70 € se constitue ainsi :

Exercice	Pièce	Nature	Imputation	Montant	Motif de la présentation
2013	T-370-1	Centre de Loisirs	6541	64,00	Poursuite sans effet
2015	T-179-1	Cantine scolaire	6541	123,00	Poursuite sans effet
2015	T-241-1	Cantine scolaire	6541	131,20	Poursuite sans effet
2015	T-246-1	Cantine scolaire	6541	115,00	Poursuite sans effet
2017	T-419-1	Cantine scolaire	6541	126,00	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-420-1	Cantine scolaire	6541	66,50	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL				625,70 €	

La liste n° 7097530031 comprenant 1 titre de 2018 pour un montant de 6 346,72 € se constitue ainsi :

Exercice	Pièce	Nature	Imputation	Montant	Motif de la présentation
2018	T-314-1	Revenus des immeubles	6541	6 346,72	Personne disparue
TOTAL				6 346,72€	

Cette créance concerne les loyers du plan d'eau.

La liste n° 6748622931 comprenant 2 titres de 2022 et de 2023 pour un montant de 1,04 € se constitue ainsi :

Exercice	Pièce	Nature	Imputation	Montant	Motif de la présentation
2022	T-230-1	Cantine scolaire	6541	0,54	RAR inférieur au seuil de poursuite
2023	T-786-1	Cantine scolaire	6541	0,50	RAR inférieur au seuil de poursuite
TOTAL				1,04 €	

Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits lors du vote du budget primitif 2024.

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables exposées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 6 973,46 € est approuvée.

Sébastien KOSLOFF demande si les enfants pour lesquels il y a des dettes de cantine fréquentent encore l'école afin de savoir si la collectivité est susceptible d'avoir de nouvelles dettes avec ces mêmes personnes. Les noms évoqués par la Trésorerie ne sont pas connus.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

Admission en non-valeur de créances éteintes

Le Service de Gestion Comptable de Vire a transmis un état de demande d'admission en non-valeur de créances éteintes.

Le recouvrement n'étant plus possible, les créances éteintes font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6542 « Créances éteintes » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

La liste n° 6865191031 comprenant 3 titres de 2023 pour un montant de 296,40 € se constitue ainsi :

Exercice	Pièce	Nature	Imputation	Montant	Motif de la présentation
2023	T-210-1	Cantine scolaire	6542	98,80	Clôture insuffisance actif sur RJ
2023	T-354-1	Cantine scolaire	6542	98,80	Clôture insuffisance actif sur RJ
2023	T-497-1	Cantine scolaire	6542	98,80	Clôture insuffisance actif sur RJ
TOTAL				296,40 €	

Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits lors du vote du budget primitif 2024.

Ces sommes sont dues par la même personne.

L'admission en non-valeur des créances éteintes exposées ci-dessus pour un montant total de 296,40 € est approuvée.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

* Contrat de location du copieur de la mairie

Le copieur de la mairie a été acheté en 2019, il s'agissait d'un équipement reconditionné.

La société REX ROTARY qui en assure la maintenance a fait savoir que compte-tenu de l'ancienneté de l'équipement et de la disponibilité des pièces de rechanges et des toners, la prolongation du contrat de maintenance n'est plus possible. A ce jour, il n'y a donc plus la possibilité d'être livré en toners et la mairie n'en n'a plus en stock.

Le copieur de la mairie doit donc être changé.

Deux entreprises ont été sollicitées pour établir des devis de location à savoir KOESIO et REX ROTARY.

Pour rappel, la société KOESIO assure déjà la maintenance des deux copieurs des écoles.

Les devis proposés sont présentés :

REX ROTARY Formule LOCATION :

- Copieur neuf IMC3010 COPIEUR NUMERIQUE ARDF COULEUR A3 30PPM

Coût Trimestriel : **420,00 € HT** (soit 504,00 € TTC)

Volumes estimés : 20 000 pages en noir et 1 500 pages en couleur en moyenne par trimestre

Coût Copie/Page supplémentaire Noir : 0,00400 €

Coût Copie/Page supplémentaire Couleur : 0,04000 €

Durée du contrat : 63 mois

Frais de dossier : montant non communiqué

Contrat de maintenance prolongeable par reconduction annuelle au-delà de la période initiale pour un forfait de maintenance 30 € HT/trimestre = tarification des pages en sus.

Rex Rotary impose de prendre une assurance supplémentaire et une consigne pour les cartouches et les toners. Or, la mairie est déjà couverte par une assurance.

- Copieur d'occasion IMC3000A COPIEUR NUMERIQUE SPDF COULEUR A3 30PPM

Coût Trimestriel : **270,00 € HT** (soit 324,00 € TTC)

Volumes estimés : 20 000 pages en noir et 1 500 pages en couleur en moyenne par trimestre

Coût Copie/Page supplémentaire Noir : 0,00500 €

Coût Copie/Page supplémentaire Couleur : 0,04000 €

Durée du contrat : 63 mois

Frais de dossier : montant non communiqué

Ce copieur ne serait plus disponible à ce jour.

Rex rotary a déjà été sollicité pour des devis aux écoles mais nous n'avions pas eu de réponse.

KOESIO Formule LOCATION :

- Copieur neuf MULTIFONCTION SHARP BP70C31EU

Coût Trimestriel : **427,93€ HT** (soit 513,51 € TTC)

Volumes estimés : 20 000 pages en noir et 1 500 pages en couleur en moyenne par trimestre

Coût Copie/Page supplémentaire Noir : 0,00400 €

Coût Copie/Page supplémentaire Couleur : 0,04000 €

Durée du contrat : 66 mois

Prestation de mise en configuration, session de formation aux utilisateurs de 160 € HT (facturable une fois à la livraison).

L'ancien copieur sera repris pour destruction.

Le Conseil Municipal choisit la formule LOCATION proposée par la société KOESIO.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Réparation de la remorque du tracteur**

La remorque du tracteur est fortement abimée au niveau des côtés et du plancher.

Est présenté le devis de l'entreprise FOUREY (Cahagnolles) d'un montant de 1 750,00 € HT soit 2 100,00 € TTC pour la remise en état du fond et la fabrication de deux réhausses de chaque côté de la remorque.

Pour information, une remorque neuve de même dimension coûte environ 8500 € HT.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Modification des tarifs du centre d'accueil pour groupes ;**

--- Les tarifs du centre d'accueil n'ont pas été revus depuis au moins 2018. Compte tenu des charges qui augmentent et après échanges avec le conseil municipal, il est proposé de modifier les tarifs des prestations appliqués à la mise à disposition du centre d'accueil pour groupes **pour les habitants hors commune de Cahagnes**, tels que définis dans le tableau ci-dessous.

--- Il est proposé de laisser les anciens tarifs de location pour les habitants de la commune afin de différencier le coût de la location par rapport aux personnes hors commune comme cela est pratiqué pour les salles. Le fait de ne pas changer ces tarifs permettra de respecter les tarifs indiqués dans l'agenda communal qui va être distribué. Il n'y a pas de modification pour les locations aux agents de la commune, soit 50 % du tarif des habitants de Cahagnes. Les tarifs des prestations « ménage » et « location de trousseau » sont quant à eux harmonisés pour tout le monde, comme décrit ci-dessous.

Bâtiments	Étages	Habitant COMMUNE Tarifs de location la 1 ^{ère} nuit	Habitant HORS COMMUNE Tarifs de location la 1 ^{ère} nuit	Tarifs de prestation ménage Optionnel
Annexe	RC + 1 ^{er} étage = 15 lits	300 €	300 €	100 €
Principal	RC + 1 ^{er} étage = 26 lits	364 €	520 €	150 €
Principal complet	RC + 1 ^{er} + 2 ^{ème} étage = 42 lits	579 €	840 €	200 €
Principal complet et annexe	La totalité des 2 bâtiments = 57 lits	879 €	1 140 €	300 €

+ Facturation de la taxe de séjour, de l'eau, de l'électricité, du gaz selon les relevés des compteurs et facturation des communications téléphoniques selon les relevés détaillés des appels.

Une réduction de 30 % est appliquée à toute nuit supplémentaire.

Tarifs de location d'un trousseau (comprenant : 1 drap housse + 1 taie d'oreiller + une couette + 1 housse de couette) = **15 €**

La **caution** correspond au montant total de la location.

Les **arrhes** correspondant à 30 % du montant de la location doivent être versés au moment de la signature du contrat. Aucun remboursement ne sera possible, sauf en cas de force majeure, nécessitant la production d'un justificatif officiel (certificat médical, certificat de décès...) ou si l'annulation incombe à la collectivité.

La commune se réserve le droit d'annuler une réservation sans préavis, ni indemnité en cas de force majeure, suite à un problème de sécurité ou à la réalisation de travaux.

Lorsque le **tri sélectif** n'est pas correctement effectué : bac gris / sacs ou bac jaunes / container à verres, la somme de 100 € est facturée.

Le Conseil Municipal :

→ décide d'accepter les nouveaux tarifs de mise à disposition du centre d'accueil pour groupes, pour les habitants commune et hors commune, dans les conditions décrites ci-dessus pour les nouveaux contrats signés à compter du 01 janvier 2025.

➤ 0 opposition, 1 abstention (Georges LEVEQUE) : adopté par 13 voix « pour ».

* Questions diverses

- Distribution du bulletin en 2025 ;

Un tableau comparatif des coûts d'impression et de distribution des bulletins a été fait sur plusieurs années.

		2024	2023
INFOS	Nombre de bulletins dans l'année	5	6
	Nombre des pages R/V des bulletins de l'année	37	35
	Nombre de feuilles imprimées par an (620 bulletins par distribution)	22 940	21 700
	Temps total d'impression de tous les bulletins de l'année (mettre du papier / bourrages / lancer les impressions / enlever les bulletins au fur et à mesure...) (Le temps moyen d'impression de 620 bulletins est de 5h00)	25 h 00	30 h 00
	Temps total de distribution de tous les bulletins de l'année (Le temps estimé de distribution de 620 bulletins est de 10 h00 x 2 agents)	100 h 00	120h 00
	Distance : (100 Km / tournée)	500 Km	600 Km
	Carburant : (10L/tournée)	50 L	60 L
COÛTS	Papier : 0,00868 € HT la feuille	238,94 € TTC	226,03 € TTC
	Encre noire : 0,004 € HT la copie (1 page RV = 2 copies)	220,22 € TTC	208,32 € TTC
	Temps administratif (23,84 €/h)	596 €	715,20 €
	Temps technique de distribution (21 €/h)	2 100 €	2 520 €
	Carburant (1,70€/L)	85 €	102 €
	Total	3 240,16 €	3 771,55 €

Si le bulletin est diffusé sur le site de la mairie et consultable sur la nouvelle application Panneau Pocket, cela permettrait de faire des économies. Il sera proposé aux personnes qui veulent conserver le bulletin en format papier de s'inscrire en mairie pour continuer à le recevoir sous cette forme. Des bulletins pourront aussi être mis à disposition à la mairie, la pharmacie et l'épicerie. Il s'agit d'un test pour 2025 qui permettra de gagner du temps et une économie non négligeable. A noter que les personnes qui le consulteront en ligne pourront le voir en couleur.

- Panneau d'affichage.

Il a été installé. L'affiche « Ville de Cahagnes » au-dessus de l'écran va être modifiée pour qu'il soit indiqué « Commune de Cahagnes ».

-Vérification visuelle du défibrillateur du chalet au plan d'eau.

Mickaël HAUSSIN se propose pour vérifier le défibrillateur tous les 15 jours et le consigner sur une fiche qui lui est remise. Ce contrôle consiste à vérifier que les voyants vert et blanc clignotent et sont donc bien fonctionnels.

-Réunion du 28/11 avec DGFIP (Mme MOTUS), DDTM, Mathilde Louis (PBI) sur l'aménagement du bourg et la cantine scolaire.

Un choix sur nos deux projets phare du mandat devra être fait en fonction des finances de la commune mais aussi dû à la baisse des subventions DETR qui seront moins importantes que celles annoncées. Si on acte les 2 projets, on endetterait la commune sur 10 ans sans pouvoir envisager

d'autres projets sur cette période. Il est difficile de revoir le projet aménagement du bourg compte tenu de l'avancée du projet.

Les économies demandées par l'Etat ne sont pas sans conséquences pour les petites communes. Mme la Sous-Préfète ayant eu écho de cette rencontre et du découragement des élus face à ces annonces, viendra à la mairie le 18 décembre à 9h30 pour en échanger. Restons confiants et dynamiques, indique Monsieur le Maire.

La décision serait de continuer à avancer sur l'aménagement du bourg. Les DETR seraient revues à la baisse de 15 à 20 %. En ce qui concerne le Département (APCR+), on resterait sur la même ligne de conduite. Le Département ne sait pas s'il pourra financer toute la bande de roulement ou si celle-ci sera à envisager en plusieurs tranches. La voie de la rue Alphonse Allais sera refaite par PBI. Compte tenu de l'investissement sur ce dossier et de la réunion publique, il n'est pas opportun de ne pas continuer le projet.

En ce qui concerne le projet de la cantine, il est difficilement concevable que les enfants ne puissent pas profiter de la pause méridienne. Actuellement, les enfants de maternelle mangent en 20 minutes. Seule une rénovation ne suffira pas. Il faudrait peut-être revoir le projet global.

Nous attendons toujours des réponses quant à la prolongation de notre enveloppe Fonds Vert.

-Décès du Dr CHEDEVILLE : il sera inhumé au cimetière de Cahagnes le 11 décembre à 15h30.

- Friche industrielle cidrerie : un rendez-vous est prévu jeudi après-midi avec l'EPFN et l'atelier de l'Ourcq, retenu pour l'étude. Il ne faut pas non plus abandonner ce projet puisque la priorité est que les agents disposent d'un atelier technique sécurisé (présence d'hydrocarbures, matériel inflammable... sous la mairie).

-Pot des agents 20/12

Un tour de table est fait pour savoir qui y participera.

-LAC :

L'Assemblée Générale est prévue à la bibliothèque le vendredi 20 décembre.

Nuit de la lecture : vendredi 24/01 à partir de 17h.

-Père POTTERIE

Guillaume DUJARDIN est allé rendre visite au Père Poterie qui est en convalescence au Centre Hospitalier des Monts d'Aunay. Il semblerait qu'il soit en fin de vie. Il doit rester à Aunay jusqu'à fin décembre et ira ensuite en EHPAD sur Caen.

-Village fleuri

Georges LÉVÈQUE et Philippe LEMARDELÉ font un retour de la rencontre qui a eu lieu pour les préconisations afin d'essayer d'avoir un village fleuri : supprimer tous les bacs, les choses en suspension permettant ainsi de supprimer l'arrosage artificiel. Ils conseillent ainsi de réaliser des parterres et des plantations au sol. Il n'y a pas besoin d'un budget élevé pour la mairie, il suffit de bien gérer le temps et les espaces verts. Il faut être régulier dans l'entretien des espaces verts. Il a été constaté que c'était assez minéral quand on monte le bourg. Ils proposent de faire des coupures le long des murs et des trottoirs pour remettre de la terre. Il faut soigner les entrées de bourg en enlevant les buses.

Il faut végétaliser le cimetière : il est conseillé d'enlever tout le gravier et de semer de la fétuque ovine (gazon d'ornement) dans les grandes allées. Pour rappel, le service de désherbage confié à la BACER prend fin. Le gravier serait conservé entre les pierres tombales.

Au niveau des écoles, il faut aussi végétaliser.

L'esprit village fleuri a changé, ils mettent aussi en avant le cadre de vie. Les parkings végétalisés sont pris en compte. Pour le concours, le cadre de vie tiens une place importante : terrain de foot, camping, plan d'eau, espace de vie avec table et chaises, terrain de jeux, piste cyclable, accessibilités, bibliothèque etc... le fleurissement ne comptant que pour 30% de l'ensemble des notes. Le fait d'aménager le bourg donnera forcément un bonus.

On peut associer les habitants au fleurissement de la commune en les incitant par le biais d'un concours de maison fleurie, simple d'organisation, en prévoyant un petit budget pour l'achat de lots.

-Décorations de Noël

L'ensemble du conseil félicite les agents communaux pour leur investissement quant à la décoration de la commune.

-Plan Communal de Sauvegarde

Etat d'avancement : un travail avec chaque responsable de terrain a été commencé. Il faut finaliser les fiches réflexe et les fiches action dans l'objectif de présenter un document fin mars 2025.

-Episode neigeux

Remerciement est fait aux agriculteurs, entreprises agricoles et du BTP pour la solidarité démontrée lors de cet épisode. Beaucoup d'administrés ont appelé pour les coupures électriques. De plus, plusieurs personnes ont quitté les grands axes avec leur véhicule se retrouvant ainsi bloqués sur différentes routes de la commune.

-Prochain conseil : 14 janvier 2025.

Séance levée à 22h10.

Procès-verbal approuvé le 14/01/2025 et publié sur le site internet le 21/01/2025.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.




Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU


